

Donner à la Banque publique de lait maternel

De quoi s'agit-il?

Il s'agit de conserver votre surplus de lait. Vos dons de lait permettent à Héma-Québec de fournir du lait maternel pasteurisé pour les grands prématurés nécessitant des soins en milieu hospitalier.

Quels sont les bénéfices?

Vous et votre enfant ne retirerez aucun bénéfice de votre don. Toutefois, le prématuré qui recevra le lait maternel pourrait en tirer un bénéfice pour sa santé.

Quelques critères pour s'inscrire

- Allaiter votre bébé et avoir un surplus de lait;
- Être en bonne santé;
- Avoir 18 ans et plus;
- Être non fumeuse et n'utiliser aucun produit à base de tabac ou de nicotine (ex. gommes, timbres, cigarettes électroniques).

Comment s'inscrire?

- Lisez tout d'abord le présent Consentement au don de lait maternel.
- Une fois bien informée, si vous souhaitez toujours devenir donneuse de lait maternel, remplissez et signez :
 - le formulaire d'inscription
 - le présent Consentement au don de lait maternel.
- Remplir et faire signer le formulaire « Lettre du professionnel de la santé ».
 - remettre ce document au représentant d'Héma-Québec lors de votre première rencontre.

Votre qualification

Héma-Québec vous fournira une trousse d'information au sujet du don de lait maternel et un représentant d'Héma-Québec communiquera avec vous pour remplir un questionnaire de qualification sur vos antécédents médicaux et comportements à risque afin de protéger la santé des receveurs.

- Si vous ne vous qualifiez pas, le représentant vous expliquera les motifs justifiant votre exclusion.
- Si vous vous qualifiez, vous serez invitée à vous soumettre à un prélèvement sanguin pour des tests sérologiques.

Le processus du don

Suite à votre qualification, il vous appartiendra de :

- Recueillir votre lait en respectant les mesures d'hygiène recommandées par Héma-Québec;
- Le congeler;
- Contacter Héma-Québec à intervalles réguliers pour la cueillette de vos bouteilles.

Un représentant d'Héma-Québec communiquera avec vous à tous les 2 mois pour un suivi.

Qualification de votre lait

Votre lait sera acheminé à la Banque publique de lait maternel d'Héma-Québec pour y être qualifié. Il sera soumis à :

- Des analyses microbiologiques;
- Un processus de pasteurisation.

Autres utilisations de votre don

- Votre don de lait pourrait servir à des fins de formation, d'optimisation ou de contrôle de la qualité du produit.
- Si votre don (ou une portion de celui-ci) ne peut être utilisé par la Banque publique de lait maternel, il pourrait servir à la recherche si vous y consentez. La section « Donner pour la recherche sur le lait maternel » ci-dessous explique de quoi il s'agit.
 - Autrement, votre don de lait maternel sera détruit.

Analyses sanguines

Votre prélèvement sanguin sera soumis à des tests sérologiques pour le dépistage des maladies infectieuses suivantes :

- Hépatite B et C;
- Syphilis;
- Virus de l'immunodéficience humaine (VIH);
- Virus T-lymphotropique humain (HTLV I/II).

Tout résultat positif ou indéterminé à l'un de ces tests vous sera communiqué confidentiellement. Vous serez invitée à transmettre à Héma-Québec les coordonnées de votre médecin traitant pour lui permettre d'effectuer un suivi médical, le cas échéant.

- Le processus de mise en banque sera arrêté.
- S'il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire, la Direction de santé publique sera avisée des résultats.

Risques

Le volume du prélèvement sanguin que vous devrez fournir est faible (environ deux cuillères à soupe); ceci ne peut pas nuire à votre santé. Vous pourriez ressentir un inconfort associé au prélèvement d'échantillons de sang (p.ex., une ecchymose, une douleur ou une rougeur au site de ponction).

Questions

Si vous avez des questions précises et désirez parler avec un représentant d'Héma-Québec :

- Téléphonnez au 514 832-5000, poste 5253 ou au 1 800 565-6635, poste 5253;
- Écrivez à : lait.maternel@hema-quebec.qc.ca

Consentement

Vous êtes libre de participer à la Banque publique de lait maternel et de faire don de votre lait. Vous pouvez retirer votre consentement et mettre un terme à votre participation à tout moment et ce, sans préjudice.

Vous ne recevrez aucune compensation pour votre participation.

Donner pour la recherche sur le lait maternel

De quoi s'agit-il?

Si le lait que vous avez donné ne se qualifie pas pour la mise en banque, il reste précieux puisqu'il pourrait servir à la recherche sur le lait maternel. Seule la portion de votre lait qui ne peut pas être utilisée pour la Banque de lait maternel sera utilisée pour les projets de recherche.

Approbation éthique des projets

Pour qu'un projet de recherche puisse bénéficier de produits de lait maternel non qualifiés pour la mise en banque, il doit avoir été approuvé par le comité d'éthique de la recherche d'Héma-Québec.

Héma-Québec distribue des produits de lait maternel pour des projets approuvés sur le plan éthique et scientifique.

Le lait maternel utilisé en recherche sera détruit après la recherche.

Confidentialité de vos informations

Héma-Québec protège vos informations personnelles. Elles ne seront pas divulguées aux équipes de recherche. Le lait maternel sera identifié par un code unique conservé de manière confidentielle à Héma-Québec.

Héma-Québec pourrait transmettre aux chercheurs des données anonymes sur votre état de santé aux fins de qualification de l'échantillon à leur projet de recherche. Il sera toutefois impossible pour le chercheur de vous identifier.

CONSETEMENT AU DON DE LAIT MATERNEL

Les résultats de la recherche pourront faire l'objet d'une publication ou d'une communication par le chercheur. En aucun temps il ne sera possible de vous identifier.

Afin de vérifier le bon déroulement de la recherche et d'assurer votre protection, votre dossier de recherche pourrait être consulté par le comité d'éthique de la recherche d'Héma-Québec.

Risques et bénéfices

Votre don à la recherche ne comporte aucun risque additionnel pour votre santé ou celle de votre enfant.

Il n'y a aucun bénéfice pour vous ou votre enfant et vous ne recevrez aucune compensation pour votre participation.

En consentant pour la recherche, vous allez toutefois aider les chercheurs à mieux comprendre les propriétés uniques du lait maternel et à améliorer les traitements existants. Ces avancées scientifiques seront bénéfiques pour l'ensemble de la population.

Consentement

Vous êtes libres de soutenir la recherche sur le lait maternel et pouvez retirer votre consentement à tout moment, sans préjudice.

Les résultats des recherches pourraient contribuer à la création de produits commerciaux dont vous ne pourrez retirer aucun avantage financier.

Questions

Pour plus d'information concernant les projets de recherche admissibles, vous pouvez consulter la section dédiée au lait maternel sur le site Internet d'Héma-Québec à l'adresse <https://www.hema-quebec.qc.ca/lait-maternel/index.fr.html>.

Pour toute question relativement à vos droits ou si vous avez une plainte à formuler, vous pouvez communiquer avec le secrétariat du comité d'éthique de la recherche d'Héma-Québec au (514) 832-5000 (poste 5370) ou sans frais au : 1-888-666-4362 (poste 5370).

CONSETEMENT AU DON DE LAIT MATERNEL

Renseignements personnels recueillis par Héma-Québec

Votre consentement à participer à la Banque publique de lait maternel permet à Héma-Québec de recueillir les seules informations à votre sujet qui lui sont nécessaires.

Toutes les informations recueillies par Héma-Québec sur vous sont traitées de manière confidentielle et sécuritaire et sont conservées aussi longtemps que nécessaire.

Vous avez le droit de consulter votre dossier pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin.

Veillez s'il-vous-plaît retourner au site web pour signer le présent consentement.